



A RAPPORTER IMPERATIVEMENT LORS DES PERMANENCES :

Samedi 2 juillet de 9h à 12h à la Mairie

NOM DE L'ECOLE

ECOLE DE LA FORET

ECOLE SAINT-CHRISTOPHE

Coordonnées de l'enfant 1

NOM

PRENOM

CLASSE

JOURS	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23
Lundi											
Mardi											
Jeudi											
Vendredi											

Coordonnées de l'enfant 2

NOM

PRENOM

CLASSE

JOURS	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23
Lundi											
Mardi											
Jeudi											
Vendredi											

Coordonnées de l'enfant 3

NOM

PRENOM

CLASSE

JOURS	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23
Lundi											
Mardi											
Jeudi											
Vendredi											

IMPORTANT : Toutes inscriptions en dehors de cette fiche ou modifications, afin d'être prises en compte, devront impérativement être faites PAR ECRIT à la Mairie.

Date de dépôt :

Signature des parents ou responsable légaux